



INFORMATION

Maurecourt,
Le 05 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Une visite de contrôle des carrières situées sur la commune a été effectuée en juillet 2018 et un rapport a été établi en août 2018.

Ce rapport préconisait l'aménagement d'un périmètre de sécurité en surface.

Après étude, et compte tenu de la dangerosité des lieux, il a été décidé que tous les accès (chemin de la Côte du Val, chemin rural dit de la Folle, chemin de Chanteloup et chemin des Groux) qui mènent au-dessus des carrières seront fermés à toute circulation. Des barrières vont être installées ainsi que des panneaux indiquant les différentes interdictions.

La partie supérieure de la rue Deneufchâtel dit chemin rural n°2 dit de la Côte des Buis et la partie haute du chemin du Tartaleau seront sécurisées par la pose d'une clôture.

Ces travaux d'aménagement sont en cours de réalisation.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de salutations distinguées.

Le Maire,

Germain RUTAUULT